

Direction des Actions Culturelles
Service des Actions Culturelles
AL/MA/LC

N°350/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association LA TOUPIE d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 5 novembre 2022.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner les associations locales dans l'organisation de leur événement par la mise à disposition de la salle Jacques Brel, une fois par an, à titre gracieux,

Considérant la demande formulée par l'association La Toupie qui sollicite la réservation de la salle Jacques Brel le samedi 5 novembre 2022 pour l'organisation d'un gala annuel,

Considérant le calendrier des manifestations et la possibilité d'y inscrire ladite manifestation compte tenu de la disponibilité de la salle Jacques Brel.

DECIDE

➤ **De signer** avec l'association LA TOUPIE, sise au 1, rue de l'Arbalétrier 95500 Gonesse, représentée par Monsieur François OTTAVIANI en qualité de président, la convention jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 10 octobre 2022.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **13 OCT. 2022**

Publié, le : **17 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne MAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec l'association La Toupie d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 5 novembre 2022.

.....

Date de décision: 10/10/2022

Date de réception de l'accusé 13/10/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION350

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221010-2022DECISION350-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 350.pdf (99_AI-

095-219502770-20221010-2022DECISION350-AI-1-1_1.pdf)